



PLAN D'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE CYCLABLE DANS LE 9^e ARRONDISSEMENT

Des zones de circulations apaisées

Les zones de circulations apaisées permettent à la fois de lutter contre les pollutions tout en créant des conditions favorables à la pratique cyclable.

Plusieurs projets pourront ainsi être portés dans le 9^e arrondissement :

- **Une zone 30 km/h unique au nord de l'arrondissement**, dans le périmètre compris entre les rues du Faubourg Poissonnière, Saint-Lazare, Blanche et les boulevards de Clichy et de Rochechouart. La réalisation de cette zone 30 km/h pourra s'effectuer en deux phases : une première à l'Est de la rue de Martyrs et une seconde à l'Ouest de la rue des Martyrs. La « zone 30 » permet d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 30 km/h afin de faciliter les traversées pour les piétons et de favoriser la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés. Sauf dispositions contraires, ces chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- **Une zone de rencontre rue Godot de Mauroy**, afin de créer une zone de circulation apaisée dans cette voie située au sud de l'arrondissement, caractérisée par de nombreux commerces de bouche. La « zone de rencontre » permet de limiter la vitesse des véhicules à 20 km/h, en autorisant la circulation des piétons sur la chaussée et en leur donnant la priorité sur les véhicules. Sauf dispositions contraires, ces chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- **Lancement des études sur un projet ambitieux de piétonisation partielle de la rue des Martyrs**. La circulation des cyclistes y sera autorisée en double sens.
- **Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique**, expérimentations du dispositif « voies à trafic limité ». Elles seront expérimentées dans un périmètre compris entre le boulevard Haussmann, les rue d'Amsterdam, Saint-Lazare et Chaussée d'Antin. Il s'agit de réduire les nuisances engendrées par les cars de tourisme dans ce quartier. La zone à trafic limité (ZTL) est constituée par des voies ou parties de voies dont l'usage est principalement réservé aux piétons, aux cycles, aux transports en commun ainsi qu'aux véhicules spécialement autorisés à y circuler (résidents et professionnels).

De nouveaux itinéraires cyclables

Le 9^e arrondissement a une carence en aménagements cyclables sur les axes Ouest/Est et Nord/Sud. Il s'agit ainsi de créer de nouveaux itinéraires grâce à des bandes, des pistes ou des contre-sens cyclables.

- **Créations d'itinéraires sécurisés sur les rues La Fayette et Châteaudun.** Ces voies sont des axes très circulés de l'arrondissement et une sécurisation des trajets cyclistes apparaît nécessaire.
- **Création de contre-sens cyclables sur les voies suivantes :** rue de Douai, rue Pierre Fontaine, rue Victor Massé, rue Condorcet, rue de Dunkerque, rue du Faubourg Poissonnière (portion située entre le boulevard de Rochechouart et la rue de Maubeuge), rue des Martyrs, rue Fléchier et rue Notre Dame de Lorette (entre l'église et la place Saint-Georges).

Améliorer la pratique cyclable

- **Création d'une piste d'apprentissage du vélo** autour du square de Montholon.
- **Expérimentation du Velib' électrique** en lien avec la Mairie de Paris et le prestataire.
- **Encourager la pratique du Vélo électrique**, en faisant la promotion de la subvention à l'achat d'un VAE.

Augmenter l'offre de stationnement

- **Développement des accroche-vélo** avec un objectif d'implantation à proximité des lieux d'attractivité et au droit des traversées piétonnes pour faciliter la visibilité des usagers.
- **Expérimentation du service de stationnement collectif Veligo, proposé par le STIF**, à proximité de la gare Saint-Lazare (place de Budapest) et de la station Auber. Veligo un service de stationnement collectif fermé pour les vélos, accessibles avec un Pass Navigo moyennant une inscription annuelle de 20 euros.

Pratiquer le vélo en toute sécurité

- **Assurer le confort et une parfaite sécurité des cyclistes grâce au choix du revêtement des infrastructures et à l'entretien des aménagements cyclables.** Il s'agira d'augmenter la visibilité des aménagements cyclables existants en ajoutant des logos « vélo » et en reprenant le marquage. Il s'agira par exemple d'améliorer la signalétique aux abords de la piste cyclable de la rue La Fayette notamment aux abords du groupe scolaire Buffault.
- **Généraliser les sas-vélos.** Il vise à améliorer et sécuriser la manœuvre de tourne-à-gauche et permet au cycliste : d'être vu, de démarrer avant les véhicules motorisés, ce qui améliore son insertion dans le trafic et sa perception par les autres usagers, de

ne pas respirer les gaz d'échappement au démarrage des véhicules motorisés. Cet aménagement consiste à reculer de 3 à 5 m la ligne d'effet des feux sur toute la largeur de la chaussée.

- **Augmenter le nombre de cédez-le-passage cycliste aux feux tricolores.** Depuis début 2012, la réglementation de la signalisation routière donne la possibilité aux collectivités locales d'autoriser les cyclistes qui veulent tourner à droite ou aller tout droit, dans certains carrefours à feux, adaptés, à céder le passage au lieu de s'arrêter au feu rouge. Ce dispositif est très apprécié des cyclistes car il facilite le franchissement des carrefours. Son extension se fera au regard de différents paramètres : visibilité réciproque des usagers, configuration géométrique du carrefour, circulation (nature, importance, vitesse).